REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO
MINISTERE DE L'ENVIRONNEMENT
ET DEVELOPPEMENT DURABLE

Kinshasa, le 09 AVR 2020

N° 005 /ANCCB-RDC/SG-EDD/BTB/04/2020

SECRETARIAT GENERAL A L'ENVIRONNEMENT
ET DEVELOPPEMENT DURABLE
Le Secrétaire Général

PERMIS SPECIAL D'EXPORTATION MATERIELS BIOLOGIQUES/APA

Je soussigné **Benjamin TOIRAMBE BAMONINGA**, Secrétaire Général à l'Environnement et Développement Durable, et Autorité Nationale Compétente APA/RDC, autorise en application du Protocole de Nagoya (art. 23) et de la Loi n°014-003 du 11 février 2014 relative à la Conservation de la Nature (art. 53, 57, 80 pt4), l'exportation des matériels biologiques dont description ci-dessous, au bénéfice des chercheurs du Département des Sciences de l'Environnement de l'Université de Kinshasa, travaillant en collaboration avec la collection zoologique bavaroise de l'Allemagne/Staatliche Nturwissenschaftliche Sammlungen Bayerns (SNSB). Lesdits matériels devront être collectés sur la côte atlantique de Muanda dans la province du Kongo Central (RDC) et exportés à la collection zoologique bavaroise en Allemagne pour des recherches taxonomiques et écologiques. Ceci, dans le cadre de la collaboration de cette dernière avec le Département des Sciences de l'Environnement de l'Université de Kinshasa, à travers le projet « *la contribution à la bio-inventaire, les activités de conservation et l'analyse de l'environnement (microplastique) de la RDC* ». Une partie de cette collection sera gardée au Département des Sciences de l'Environnement de l'Université de Kinshasa.

Matériel concerné	: spécimens des Crustacés, Mollusques et Poissons
Quantité à exporter	: 1000 à 5000 spécimens des Crustacés, Mollusques et Poissons
But	: analyse taxonomiques et écologiques à la collection zoologique bavaroise de l'Allemagne
Valable	: 6 mois
Fournisseur	: Communauté locale et environnante de la côte atlantique de Muanda de la province du Kongo Central
Adresse	: Province du Kongo Central/République Démocratique du Congo
Provenance	: Province du Kongo Central/République Démocratique du Congo
Moyen de transport	: Avion

Les matériels repris ci-dessus sont transférés à la collection zoologique bavaroise en Allemagne pour des raisons d'études et demeurent la propriété exclusive de la RDC, et l'utilisation des données par des tiers doivent faire l'objet de l'accord de cette dernière.

Ce permis lui est délivré à titre provisoire pour valoir ce que de droit.

Fait à Kinshasa, le 09 AVR 2020

Benjamin TOIRAMBE BAMONINGA
Autorité Nationale Compétente